

MENTION

DEVELOPPEMENT ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

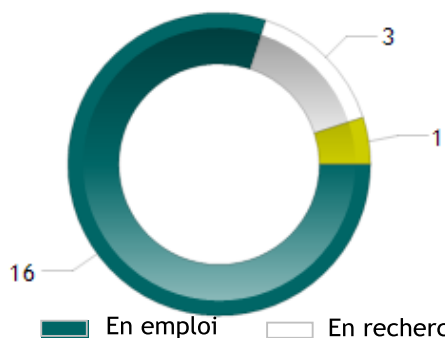
SPÉCIALITÉ

ACTIVITES EDUCATIVES ET CULTURELLES. MEDiateUR DE PATRIMOINE

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

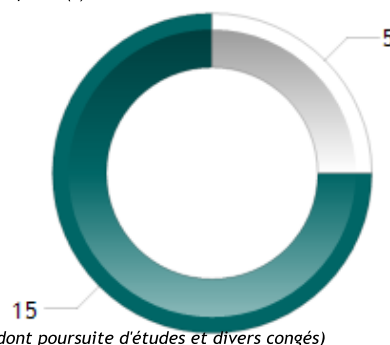
Situation professionnelle au 1er décembre 2016, 18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 20



Situation professionnelle au 1er décembre 2017, 30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 20



Taux d'insertion  
à 18 mois : 84 %  
à 30 mois : 75%

■ En emploi    □ En recherche d'emploi    ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-Accompagnatrice scolaire

-Agent d'accueil et d'animation

-Assistant pédagogique

-Assistante administrative

-Chargé d'action culturelle, domaniale et pédagogique

-Chargée de communication et médiatrice culturelle

-Chargée de communication, commercialisation, guide

-Chargée du Tourisme, de la Communication, Événementiels

-Conseillère de séjour / Agent d'accueil

— SATISFACTION —

Satisfaction de l'emploi *Nombre de réponse(s) : 13*



Emploi en accord avec la formation *Nombre de réponse(s) : 13*



— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

*Nombre de réponse(s) : 12*

Relations 42 %

Candidature spontanée 25 %

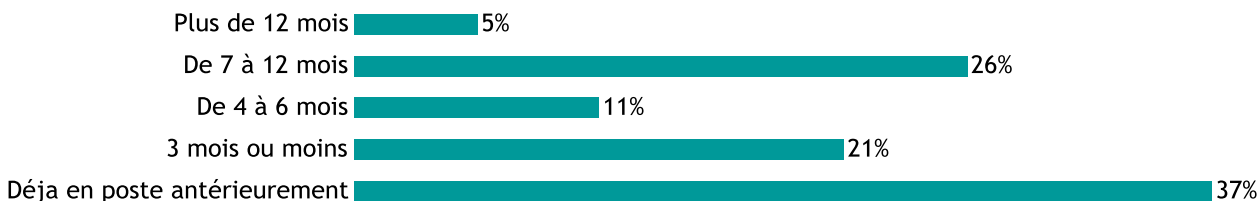
Pôle Emploi, Apec 17 %

Offre diffusée par votre Université 8 %

Suite à un stage 8 %

## DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 19



## CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

### Contrat

Nombre de réponse(s) : 15



**EMPLOI STABLE :** CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

**EMPLOI NON STABLE :** CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable    Emploi non stable

### Statut

Nombre de réponse(s) : 15



Cadre    Technicien    Employé

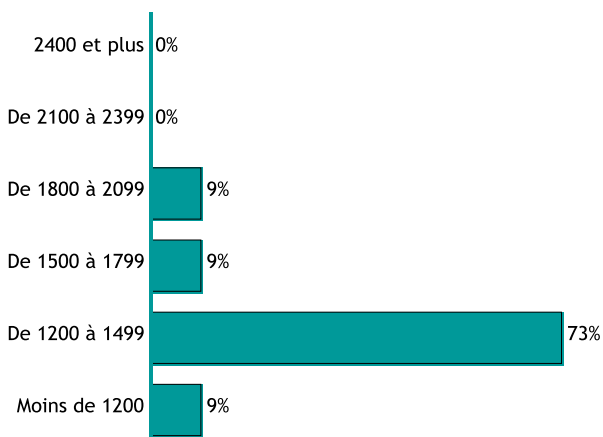
### Employeur

Nombre de réponse(s) : 15



### Revenu net mensuel (dont primes) en Euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 11



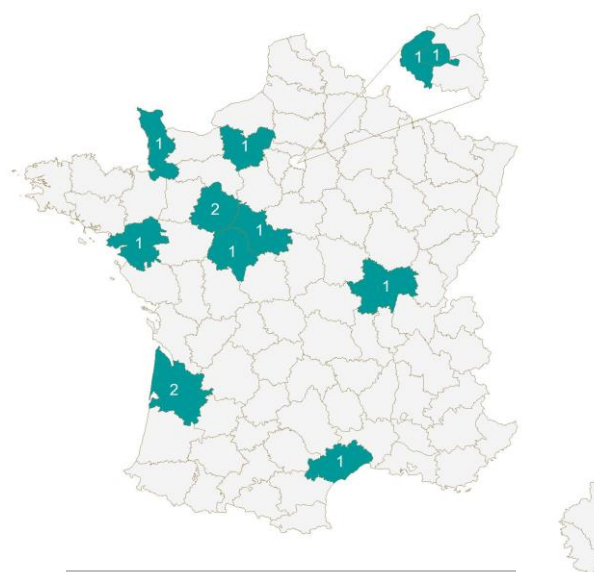
**Salaire médian : 1300 euros**

**Salaire moyen : 1286 euros**

**Définition de l'INSEE:** Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

### Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 14



**Emplois à l'étranger: 1**